



L'an deux mille-vingt-six, le vendredi 5 juin à 07h30, le Conseil municipal, s'est réuni à la mairie dans la salle historique de conseil municipal sous la présidence de François Moiroud, Maire de YENNE.

Convocation : Décret n° 2026-301 du 21 avril 2026.

Membres en exercice présents : François MOIROUD, Laurianne COUTURIER SAINT-MAURICE, Jean-Jacques MASSON, Sandrine GANDY, Jean-Marc ETAIX, Magalie BERBEL, Yann RAPHOZ, Fabienne BELMONTE, David CLOET, Pierre-Anthony COUTURIER, Sébastien EJARQUE, Anaïs GIBELLO, Denis MARTIN, Maryline ROUX-BOLLENGIER, Alison VIAL BRUN-CAYTAN.

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration :

Jean-Marc BELLY à Maryline ROUX-BOLLENGIER.
 Anne BERGER à Fabienne BELMONTE.
 Laurine BOLLON à Anaïs GIBELLO.
 Séraphine FOURNIER à Sandrine GANDY.
 Florian GAUVIN à Sébastien EJARQUE.
 Kelly OLIVENCIA à Alison VIAL BRUN-CAYTAN.
 Jérôme PUTHON à Pierre-Anthony COUTURIER.
 Rémy TURI à David CLOET.

Désignation du secrétaire de séance : Sébastien EJARQUE.

Membres en exercice : 23

Présents : 15

1 - Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste (1 000 habitants et +).

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 21 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Considérant que le nombre de délégués à élire était fixé à sept (7) et le nombre de suppléants à quatre (4).

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire rappelle que le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin ainsi que les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents.

- Monsieur Denis MARTIN,
- Madame Fabienne BELMONTE,
- Madame Alison VIAL BRUN-CAYTAN,
- Monsieur Pierre-Anthony COUTURIER.

La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire

b) Élection des délégués et suppléants :

Les listes déposées et enregistrées :

- Liste Majorité Yenne à venir déposée par Madame Laurianne COUTURIER SAINT-MAURICE ;
- Liste Vivons Yenne déposée par Monsieur Pierre-Anthony COUTURIER ;

Composition de la liste Majorité Yenne à venir

- Madame Laurianne COUTURIER SAINT-MAURICE,
- Monsieur Yann RAPHOZ,
- Madame Magalie BERBEL,
- Monsieur Sébastien EJARQUE,

- Madame Anaïs GIBELLO,
- Monsieur Denis MARTIN,
- Madame Fabienne BELMONTE,
- Monsieur Florian GAUVIN,
- Madame Laurine BOLLON,
- Monsieur David CLOET,
- Madame Séraphine FOURNIER.

Composition de la liste Vivons Yenne

- Monsieur Pierre-Anthony COUTURIER,
- Madame Maryline ROUX-BOLLENGIER,
- Monsieur Jérôme PUTHON,
- Madame Anne BERGER,
- Monsieur Jean-Marc BELLY.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après clôture du scrutin, il est procédé au dépouillement.

Résultats :

Nombre de conseillers présents et représentés : 23

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombres de suffrages exprimés : 23

Après application des règles de représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, les sièges ont été répartis comme suit :

Délégués titulaires :

- liste Majorité Yenne à venir : 6 sièges
- liste Vivons Yenne : 1 siège

Suppléants :

- liste Majorité Yenne à venir : 3 sièges
- liste Vivons Yenne : 1 siège

Monsieur le Maire proclame élus délégués titulaires, dans l'ordre de présentation de la liste :

Liste Majorité Yenne à venir :

1 – Laurianne COUTURIER SAINT-MAURICE

2 – Yann RAPHOZ

3 – Magalie BERBEL

4 – Sébastien EJARQUE

5 – Anaïs GIBELLO

6 – Denis MARTIN

Liste Vivons Yenne :

1 – Pierre-Anthony COUTURIER

Sont proclamés élus suppléants dans l'ordre de présentation de la liste :

Pour la liste Majorité Yenne à venir :

1 – Fabienne BELMONTE

2 – Florian GAUVIN

3 – Laurine BOLLON

Pour la liste Vivons Yenne :

1 – Maryline ROUX-BOLLENGIER

Le conseil municipal prend acte des résultats de cette désignation, lesquels seront transmis à la préfecture conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Yenne, le 5 juin 2026

Suivent les signatures au registre,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,
François MOIROUD.



Le secrétaire de séance,
Sébastien EJARQUE.



Déposée en main propre le 5 juin 2026

